

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [17/04/2023](#)

Date de convocation : 28 mars 2023
Date d'affichage : 28 mars 2023

Séance du 6 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 29

Nombre de voix exprimé : 31

L'an deux mille vingt-trois et le six avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Garcin Mylène, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Mariane Domeizel à Pierre Aubois, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

Absents et excusés : Emilie Bastié, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Josiane Giraudon, Brigitte Margaillan, Michel Partage et Béatrice Paumier-Lallemand.

Monsieur Pierre Aubois est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-027
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2022 – Affectation du résultat

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-12 à D. 2311-14 ;
Vu l'instruction budgétaire M57 applicable aux EPCI ;

Vu la délibération n°2023-013 du 23 février 2022 portant approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités le Revol ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Après l'approbation du Compte Administratif 2022 le 23 février dernier, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Pour rappel, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le CGCT impose que le résultat de la section de fonctionnement est affecté en priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent.

Le CA 2022 du Budget Annexe Parc d'Activités le Revol fait apparaître un déficit d'investissement de 90 200,64 €.

Pour mémoire, résultats au titre du CA 2022 du BA Le Revol :

Section	Résultat antérieur reporté 2021	Résultat CA 2022	Résultat à affecter
Fonctionnement	291 016,66 €	0	291 016,66 €

Section	Résultat antérieur reporté 2021	Résultat CA 2022	Résultat reporté
Investissement	51 614,07 €	- 90 200,64 €	- 90 200,64 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De réaliser les opérations suivantes :

Résultat de clôture fonctionnement 2022	291 016,66 €
1068	90 200,64 €
Report au R 002	200 816,02 €

- D'affecter ainsi la somme de 90 200,64 € au 1068 et de reporter au R002 la somme de 200 816,02 € en section de fonctionnement,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De réaliser** les opérations suivantes :

Résultat de clôture fonctionnement 2022	291 016,66 €
1068	90 200,64 €
Report au R 002	200 816,02 €

- **D'affecter** ainsi la somme de 90 200,64 € au 1068 et de reporter au R002 la somme de 200 816,02 € en section de fonctionnement,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

31 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Pierre Aubois
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch
Président

